

Faits identiques jugés à un an d intervalle.

Par Poste, le 19/08/2020 à 17:56

On me o voque en justice pour des faits identiques et ayant eu lieu à la même date que ceux déjà jugés en janvier 2020.

Y a t il récidive car faits delictuels exercés aux mêmes dates mais avec des plaintes déposés après le premier jugement.

Cdlt

Thevenet

Par **Zénas Nomikos**, le **06/10/2020** à **11:41**

Bonjour,

je sais une chose c'est qu'il ne peut pas y avoir deux jugements sur les même faits à la même date. *Non bis in idem* : on ne peut pas être condamné deux fois pour les mêmes faits.

Par **P.M.**, le **06/10/2020** à **11:55**

Bonjour,

Puisqu'il y a des faits identiques, ce ne sont pas les mêmes et la plainte peut provenir de deux personnes différentes dans le délai légal ou de la même personne si elle n'étaot pas au courant de la réitération...